



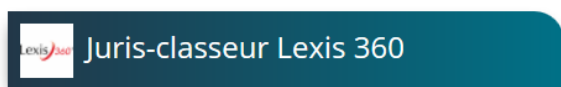
Les conditions d'accès à Lexis 360 ont de nouveau changé. Il existe désormais plusieurs façons de s'authentifier.

Les utilisateurs peuvent :

-> continuer comme jusqu'alors en se créant un profil et en saisissant un login et un mot de passe (auparavant seul le login était nécessaire).

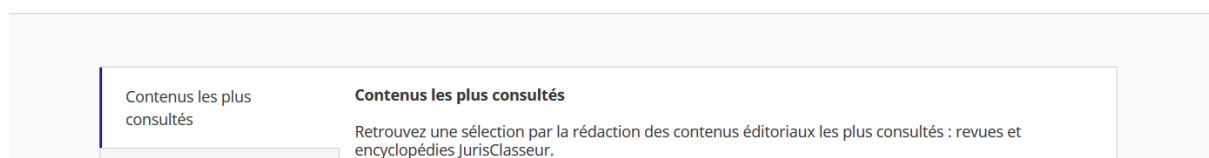
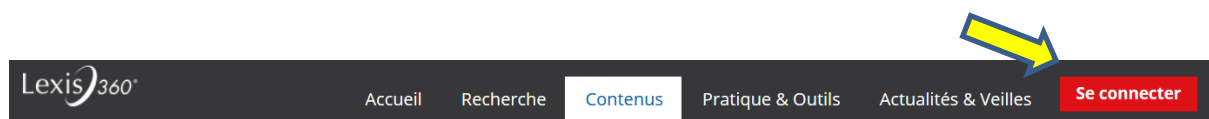
-> ou bien se connecter via la liste des universités habilitées (accès Shibboleth impliquant d'être recensés dans notre annuaire LDAP).

### 1) Trouver le lien vers Lexis 360 dans la liste des BDD



Accès au texte intégral de 55 encyclopédies, plus de 20 revues JCP, et aux bases Didac-data et Doctrine. L'éditeur impose de se ...

### 2) Cliquer sur Se connecter



### 3) Accès Shibboleth pour les usagers figurant dans l'annuaire LDAP :



Lexis<sup>360</sup>

Ouvrir une session [Aide](#)

Code d'accès (Votre identifiant)

[Ouvrir une session](#)

**Autres Accès**

Universités

Vous vous êtes déjà connecté(e) à Lexis 360<sup>®</sup> et vous avez oublié votre code d'accès ?



Votre code d'accès vous a été rappelé récemment par email de la part de **relation.client@news.lexisnexis.fr**.

Si vous êtes en connection IP, votre code d'accès est votre adresse email.

Vous pouvez également nous adresser une demande de récupération de votre code d'accès en cliquant sur le lien ci-dessous :

[Je demande l'envoi de mon code d'accès](#)

Si vous créez un profil, vous pouvez:

-  Enregistrer les recherches et les documents en un seul endroit
-  Être averti du nouveau contenu qui vous intéresse

[Créer un profil maintenant](#)

### 4) Accès par profil pour les usagers de l'Université des Antilles

#### Pour les usagers ayant déjà un profil sur Lexis360 :

Ils ont reçu fin mai 2019 un email sur leur adresse institutionnelle leur communiquant leur code d'accès (ie : l'adresse mail institutionnelle) et un mot de passe provisoire, à changer lors de la première connexion. S'ils ne retrouvent pas l'email ils peuvent demander l'envoi du codes d'accès et remplir le formulaire de récupération d'un code d'accès.



Lexis<sup>360</sup>

Ouvrir une session [Aide](#)

Code d'accès (Votre identifiant)

[Ouvrir une session](#)

**Autres Accès**

Universités

Vous vous êtes déjà connecté(e) à Lexis 360<sup>®</sup> et vous avez oublié votre code d'accès ?



Votre code d'accès vous a été rappelé récemment par email de la part de **relation.client@news.lexisnexis.fr**.

Si vous êtes en connection IP, votre code d'accès est votre adresse email.

Vous pouvez également nous adresser une demande de récupération de votre code d'accès en cliquant sur le lien ci-dessous :

[Je demande l'envoi de mon code d'accès](#)

Si vous créez un profil, vous pouvez:

-  Enregistrer les recherches et les documents en un seul endroit
-  Être averti du nouveau contenu qui vous intéresse

[Créer un profil maintenant](#)

## Pour les usagers n'ayant jamais eu de profil sur Lexis360 auparavant :

- Cliquer sur **Créer un profil maintenant**

The screenshot shows the Lexis360 login interface. On the left, there is a login form with the title 'Ouvrir une session' and a link to 'Aide'. Below the title is a text input field for the 'Code d'accès (Votre identifiant)'. A blue button labeled 'Ouvrir une session' is positioned below the input field. Underneath, there is a section titled 'Autres Accès' with a circular icon for 'Universités'. On the right side, there is a grey informational box with text about account recovery and a blue button labeled 'Je demande l'envoi de mon code d'accès'. Below this box, there is a list of benefits for creating a profile, including 'Enregistrer les recherches et les documents en un seul endroit' and 'Être averti du nouveau contenu qui vous intéresse'. At the bottom right, a button labeled 'Créer un profil maintenant' is highlighted with a red border and a yellow arrow pointing to it from the left.

- Entrer les informations de contact **avec l'email institutionnel** de type :

- [prenom.nom@etu.univ-antilles.fr](mailto:prenom.nom@etu.univ-antilles.fr) pour les étudiants
- [prenom.nom@univ-antilles.fr](mailto:prenom.nom@univ-antilles.fr) pour les EC et le personnel

- Puis suivre le reste de la procédure de création de profil

## 5) Accès par profil pour les lecteurs extérieurs : accès sur place uniquement

- Entrer le codes d'accès puis le mot de passe pour l'usager

## Ne pas communiquer les codes d'accès et mdp aux usagers, les taper pour eux sur le clavier

This screenshot is similar to the one above, showing the Lexis360 login page. It includes the login form, the 'Autres Accès' section, the informational box on the right, and the 'Créer un profil maintenant' button. A yellow arrow points to the 'Ouvrir une session' button, and another yellow arrow points to the 'Créer un profil maintenant' button.

### En Guadeloupe :

Code d'accès : [le971@univ-antilles.fr](mailto:le971@univ-antilles.fr)  
Mot de passe : LEGuadeloupe971

### En Martinique :

Code d'accès : [le972@univ-antilles.fr](mailto:le972@univ-antilles.fr)  
Mot de passe : LEMartinique972